

 SECHERESSE : L'eau potable passe au niveau **ALERTE dans le cadre des restrictions d'usage (arrêté préfectoral du 16/07/2026) sur votre Commune :**

-  Interdiction d'arrosage des jardins potagers de 10h à 20h
-  Interdiction d'arrosage des pelouses et massifs fleuris de 8h à 20h
-  Interdiction totale de vidange et de remplissage des piscines sauf remise à niveau.
-  Lavage des véhicules uniquement dans des installations professionnelles

Pour toute information complémentaire, consultez le site <https://vigieau.gouv.fr/>

 Quelques gestes simples qui font la différence :

- ✓ Vérifier régulièrement votre installation afin de détecter et réparer les fuites d'eau éventuelles.
- ✓ Faire fonctionner le lave-linge et le lave-vaisselle uniquement lorsqu'ils sont pleins
- ✓ Préférez les douches courtes aux bains
- ✓ Fermez le robinet pendant le brossage des dents ou le savonnage des mains

Merci pour votre vigilance et votre civisme.